

Modèle de rapport de situation comparée (Entreprises de moins 300 salariés)

Il est proposé d'organiser le rapport en deux parties :

- Comparaison de la situation des femmes et des hommes pour déterminer et résorber les écarts éventuels de rémunération et d'évolution de carrière,
- Comparaison de la situation des femmes et des hommes dans l'objectif de mesurer les effets de l'organisation du travail et d'améliorer l'articulation vie professionnelle / vie privée.

Chacune de ces parties répondra aux objectifs identifiés dans le cadre du RSC, selon le triptyque suivant : « Mesurer, Comprendre, Agir ».

[Préconisations utiles pour l'élaboration du rapport.](#)

(Plus d'information : cliquez ci-dessus)

Premier axe : Comparaison de la situation des femmes et des hommes pour déterminer et résorber les écarts éventuels de rémunération et d'évolution de carrière

VOS COMMENTAIRES

Analyse des données

(Plus d'information : cliquez ci-dessus)

Plan d'actions

(Plus d'information : cliquez ci-dessus)

Deuxième axe : Comparaison de la situation des femmes et des hommes dans l'objectif de mesurer les effets de l'organisation du travail et d'améliorer l'articulation vie professionnelle / vie privée.

Il est proposé d'établir un diagnostic, au moyen notamment des informations recueillies dans le tableau proposé ci-dessus, concernant l'articulation vie professionnelle / vie privée et l'organisation du travail et son impact sur la situation des femmes (en portant une attention particulière aux salariées à temps partiel).

VOS COMMENTAIRES	
Analyse des données	
<u>Plan d'actions</u> (Plus d'information : cliquez ci-dessus)	